

mis en ligne le 9 mai 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12957 DU 03 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

DEMENAGEMENT

8 Allée Paul Sérusier

A partir du 6 juillet 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par BRETAGNE MACE
DEMENAGEMENT, 13 rue de la croix Ignon, 35310
MORDELLES

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe d'interdire le stationnement au niveau du 8 Allée Paul Sérusier.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du jeudi 6 juillet 2023 08h00 pour une durée de 2 jours il importe d'interdire le stationnement sur 3 emplacements au niveau du 8 Allée Paul Sérusier pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

